

**BUREAU SYNDICAL
ENERGIE**

DELIBERATION N° 11

SEANCE DU 07 JUILLET 2026

Mardi 7 juillet 2026, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
René SABATIER (VP)	X			Dorian THOULOZE(VP)	X		
Karine ACCASSAT(VP)	X			Thierry BRUYERE- ISNARD (VP)	X		
Jean Paul BULINGE (VP)	X			Norbert POYET (VP)	X		
Virginie BONNET FERRAND (VP)		X		Antoine ALBERTI (VP)	X		
Dominique BRESSO (VP)	X			Régis PONSICH ((VP)	X		
Edith MANTELIN(VP)	visio			Norbert COLL	X		
Patrick MAISONNEUVE (VP)	X			Emma TALAGRAND		X	
Laetitia BOURJAT(VP)	visio			Bruno TASSAN DIN	X		
Philippe FORTUNE	X			Laetitia SAVEL	X		
Patricia CURTIUS	X			Gérard AMBERT	X		
Serge BERTHON	X						

OBJET : SUBVENTION « CCR » PROGRAMME ADEME 2023 / 2027

Le Président rappelle aux membres du bureau syndical que Territoire d'Énergie Ardèche a candidaté auprès de l'ADEME afin d'assurer la gestion du Fonds Chaleur dans le cadre d'un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT).

Par courrier en date du 30/05/2024, l'ADEME a notifié à Territoire d'Énergie Ardèche la convention de mandat n°23RAD0675, confiant à notre syndicat le paiement des dépenses de l'ADEME au titre du CCRT.

L'objectif de ce contrat est d'accompagner 30 opérations d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), concernant des projets publics et privés disposant d'un numéro de SIRET, pour un volume total de production énergétique estimé à 17 803 MWh, dont 6 installations hors biomasse.

Le montant total délégué par l'ADEME à Territoire d'Énergie Ardèche selon la convention s'élève à 6 220 376 euros pour une durée de quatre ans, avec une prise d'effet rétroactive au 07/11/2023. Le montant total des subventions notifiées ce jour par l'ADEME est quant à lui de 3 854 000 euros.

Le septième comité d'engagement, premier de l'année 2026, s'est tenu le 12/03/2026 afin de présenter à l'ADEME les dossiers proposés au financement.

L'ADEME a validé les dossiers présentés lors de ce comité en date du 13/04/2026, pour un montant total de subventions de 110 163,45 euros.

Deux dossiers ont été examinés à cette occasion :

- un projet d'investissement d'une chaufferie bois pour la commune de ST CLEMENT ;
- un projet d'investissement d'une géothermie pour le centre hospitalier de Tournon sur Rhône.

La production d'énergie EnR&R attendue au titre de ce comité d'engagement est estimée à 225,33 MWh.

En conséquence, le Président propose au bureau syndical d'attribuer les subventions telles que présentées dans l'extrait du procès-verbal du comité d'engagement du 12/03/2026, annexé au présent rapport, pour un montant total de 110 163,45 euros.

Après la prise en compte de ce comité d'engagement, le montant cumulé des subventions engagées s'élève à 2 700 665,42 euros, soit :

- 43,42 % du montant total délégué par l'ADEME ;
- 70 % du montant total notifié par l'ADEME.

Enfin, le Président informe le bureau syndical que la quantité de production d'énergie engagée à l'issue de ce comité d'engagement atteint désormais 6 751 MWh, représentant 37,92 % de l'objectif global du CCRT.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré et statué, décide à l'unanimité :

- ✓ D'ATTRIBUER les subventions proposées aux bénéficiaires, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de 110 163.45 euros.
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer les conventions d'attribution des subventions aux bénéficiaires concernés.

Fait et délibéré
Le 07/07/2026
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le _____ et de sa publication ou notification